



Strasbourg, 29 octobre 2020

COP(2020)07

# CONSULTATION DES PARTIES À LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA PRÉVENTION DU TERRORISME

## 5<sup>ème</sup> Réunion

Vidéoconférence, 29 octobre 2020

Ouverture le jeudi à 10h

Clôture le jeudi à 13h

---

## LISTE DES DÉCISIONS

---

Secrétariat de la Division Anti-Terrorisme  
Direction de la société d'information et de la lutte contre la criminalité, DG I

[DGI.CDCT@coe.int](mailto:DGI.CDCT@coe.int) - [www.coe.int/terrorism](http://www.coe.int/terrorism)

La Consultation des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et à son Protocole additionnel (STCE n° 217), réunie via vidéoconférence le 29 octobre 2020 sous la présidence de M. Nicola PIACENTE (Italie), a décidé ce qui suit :

**1. Ouverture de la réunion**

- prend note des observations liminaires du Président.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

- adopte l'ordre du jour.

**3. Informations fournies par le Président et le Secrétariat**

- prend note des informations fournies oralement par le Président et le Secrétariat, en particulier sur les questions suivantes : la réponse écrite préparée par le Secrétariat suite à la question soulevée par la Délégation de la Turquie le 18 novembre 2019 lors de la 4<sup>ème</sup> réunion de la Consultation des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n°196) et à son Protocole additionnel (STCE n°217), et que l'élection d'un Vice-Président, qui devait initialement avoir lieu dans le cadre d'une procédure écrite, a été reportée jusqu'à ce que la Consultation des Parties puisse se réunir physiquement. Les membres de la Consultation des Parties sont invités à soumettre leur candidature pour l'élection du Vice-Président au Secrétariat avant la prochaine réunion.
- prend note du fait que la question de la « définition du terrorisme » ne sera pas discutée lors de la 5<sup>ème</sup> réunion plénière du CDCT, mais qu'elle sera examinée lors de la première réunion du Comité qui pourra se tenir physiquement.

**4. Examen et adoption du projet de Rapport d'évaluation thématique sur la mise en œuvre de l'article 3 du Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217) et de son Résumé**

- examine et adopte le Rapport d'évaluation thématique et son Résumé par procédure silencieuse avec comme date limite le mardi 3 novembre 2020 (fin des travaux).
- prend note de la remarque effectuée par le Président à l'encontre de toutes les Délégations concernant l'importance de disposer du plus grand nombre possible de réponses aux futurs questionnaires.
- charge le Secrétariat de soumettre pour information le Résumé au CDCT.

**5. Futurs travaux de la Consultation des Parties**

- désigne l'article 2 du Protocole additionnel comme objet du prochain Rapport d'évaluation thématique.
- charge le Secrétariat de préparer, en relation avec les Parties, un questionnaire et de le soumettre à la Consultation des Parties pour adoption lors de sa prochaine réunion.

**6. Date de la prochaine réunion**

- tiendra sa prochaine réunion soit à distance (vidéoconférence), soit consécutivement à la Réunion plénière du CDCT en octobre ou novembre 2021 (date à confirmer), en fonction de la situation sanitaire publique.

**7. Adoption de la liste des décisions**

- adopte la liste des décisions.

La Consultation des Parties adresse ses sincères condoléances et toute sa sympathie aux victimes et à la population françaises suivant l'attaque qui s'est déroulée aujourd'hui à Nice et le 16 octobre dernier près de Paris.